

Ce qui change dès demain



Ce qui change dès demain

- **Fumer un joint vous coûtera 200€**

Fumer un joint dans la rue, pourra désormais vous coûter 200 euros, mais sans autre procédure judiciaire. La forfaitisation des délits de stupéfiants, actuellement en cours d'expérimentation, entre en vigueur ce mardi sur toute la France. et permettra aux forces de l'ordre de "verbaliser, sous l'autorité de la justice, de la manière la plus simple un délit, d'appliquer une sanction sans délai".

Cette procédure, une amende forfaitaire délictuelle de 200 €, créée par une loi de 2018, s'applique à toutes les drogues mais vise essentiellement les usagers de cannabis. Si l'amende est réglée sous quinze jours, elle se trouve ramenée à 150 euros. Par contre au-delà de 45 jours, c'est sur une majoration qu'il faudra compter puisqu'elle passera à 450€.

Cette procédure vise normalement à désengorger les tribunaux.

- **Le gaz à la hausse**

Les tarifs réglementés du gaz augmenteront de 0,6 % dès demain. La hausse est, selon la délibération de la Commission de régulation de l'énergie (CRE), de 0,2 % pour les clients utilisant le gaz pour la cuisson, de 0,4 % en cas de double usage cuisson/eau chaude et de 0,7 % pour les foyers se chauffant au gaz.

- **Tabac**

Le prix des paquets de cigarettes fait du yoyo. Selon les marques des variations de 10 à 20 centimes par paquet en plus ou en moins

- **Rentrée masquée**

Collégiens et lycéens devront porter un masque . Les règles de distanciation ont été assouplies. Le port du masque est désormais également obligatoire dans toutes les écoles élémentaires pour tous les adultes, (sauf en maternelle), et tous les élèves, à partir de la 6e.

Dans les entreprise également, il faudra porter le masque, dans les espaces clos et partagés. Des adaptations sont toutefois possibles.

- **Fin du chômage partiel pour les salariés à domicile**

Le dispositif d'activité partielle pour les salariés à domicile et les assistantes maternelles prend fin le 31 août. Le dispositif avait été a été mis en place par le gouvernement en mars dernier, pour aider les particuliers employeurs en difficulté.